

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre 2022 à dix-neuf heures sept minutes, le Comité syndical dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle du Conseil à Le Cellier, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12

Nombre de délégués participant au vote : 9 + 4 pouvoirs

Titulaires présents :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE Suzanne LELAURE Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Michaël DAVID,

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER

Titulaire absent excusé :

Elue Couffé : Daniel PAGEAU (Pouvoir à Suzanne LELAURE).

Elus Le Cellier : Philippe MOREL(pouvoir à Suzanne HERBETTE), Aurélia AUDRAIN, Céline ORTHION

Elu Ligné : Maurice PERRION (pouvoir Guillaume NIEL)

Elus Mouzeil : Florence BEZIER (pouvoir à Jacqueline LETEXIER) et Daniel MOULIN

Suppléants présents :

Elue Le Cellier : Stéphanie HERBETTE

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Le Cellier : Didier PICAT.

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE,

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

N°2022-40 FACTURATION RAID LOIRE EN FAMILLE

La dernière édition du Raid Loire en Famille du dimanche 12 juin 2022 a eu lieu sur Le Cellier.

L'évènement est porté par la COMPA et a accueilli à 210 participants, répartis en 70 équipes.

Différentes associations du Pays d'Ancenis et prestataires animent les différents ateliers de cette journée. Au total environ 120 personnes sont mobilisées pour le bon déroulement des épreuves.

Le service jeunesse du SIVOM a été réquisitionné sur cette journée pour :

- Organiser la restauration du midi pour toute l'équipe d'organisation, soit 120 repas à réaliser.
- Prendre en photos les 70 équipes et en réaliser les impressions. Le matériel était fourni par la COMPA.

Les frais de restauration engagés par le SIVOM sont pris en charge par la COMPA. Le prix est fixé à 7€ par repas. La facture s'élève à 840 € (7€ x 120 personnes).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- AUTORISE Mme la présidente à facturer à la COMPA les frais de restauration engagés par le SIVOM à hauteur de 840 €.

Pour extrait conforme aux registres
La Présidente,
Anne-Marie CORDIER



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :